

LES PROGRES DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Par P. H. Sims, secrétaire de la "British
Amerika Assurance Co."

Etude présentée devant l'Insurance
Institute, de Toronto, le 6 mars 1903.

[Suite.]

Les conclusions auxquelles j'en suis ar-
rivé dans la préparation de cette étude,
qui a nécessité un travail considérable
de lectures et de recherches sont:

1.— Que malgré les splendides appa-
reils contre le feu dont nous sommes
pourvus et qui sont maintenus à grands
frais au moyen des deniers publics, la
destruction de la propriété par le feu a,
relativement à la valeur totale de la pro-
priété dans l'Etat, augmenté et est ac-
tuellement plus grande proportionnelle-
ment qu'elle n'était avant la découverte
de ces appareils.

2.— Que ce fait est dû principalement
à l'énorme activité industrielle du dix-
neuvième siècle qui s'est accrue en pro-
portion géométrique des décades succes-
sives et pendant lesquelles les machines
mues par la force mécanique ont rempla-
cé l'outillage manuel dans la production
de toutes sortes de marchandises, et de
pair avec cette énorme production de
marchandises, le trafic et le commerce
se sont accrus et ont provoqué l'accumu-
lation et la congestion dans les entrepôts
existants, et ont nécessité la construc-
tion de plus grandes bâtisses qui, dans
la hâte, ont été établies sans l'attention
voulu pour leur sûreté. Dans toutes
ces constructions, les hasards d'incen-
die se sont accrus proportionnellement
et plus fortement que l'efficacité des appa-
reils pour la protection contre l'incendie.

3.— Que les pertes d'incendie qui se
sont accrues continueront en toute proba-
bilité à s'accroître pendant quelque temps
encore, en autant que le progrès de l'ac-
tivité industrielle n'a, en aucune façon,
atteint son état d'équilibre et que les
changements qui, de nécessité, doivent se
produire pour faire face à l'expansion des
affaires, devront provoquer l'agrandisse-
ment et l'encombrement des bâtisses et
l'amoncellement des marchandises, ce
qui créera des conditions telles que les
possibilités d'incendie et de fortes per-
tes en seront relativement accrues.

4.— Qu'en vue des pertes énormes cau-
sées par l'incendie qui annuellement s'é-
lèvent aux Etats-Unis et au Canada ap-
proximativement à \$160,000,000, et que le
fait qu'elles se sont accrues relative-
ment en présence d'appareils de protec-
tion puissants, la nécessité devient de
plus en plus impérieuse d'adopter des
mesures préventives au moyen de lois
de construction, de règlements de surveil-
lance d'incendie et de recherches des
causes d'incendie. Spécialement il ne de-
vrait être permis à personne d'ériger des
bâtisses d'une superficie et d'une hau-

LA Provident Savings Life

ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE

POUR LES ASSURÉS ET LES AGENTS

Les agents habiles et les personnes re-
cherchant une position rémunératrice
peuvent s'adresser au bureau prin-
cipal ou à aucun des agents généraux
de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - - MONTREAL.

Les polices nouvelles émises
par la

CANADA LIFE

pendant le premier semes-
tre de 1903 à dépassé
celle de toutes les périodes
correspondantes dans
l'histoire de cette Com-
pagnie.

La Western Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre le Feu et sur la Marine
INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL - - - - - \$2,000,000
ACTIF, au-delà de - - - - - 3,333,718
REVENU ANNUEL, au-delà de 3,536 035

BUREAU PRINCIPAL: TORONTO, Ont

Hon. GEO. A. COX, Président.
J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant
C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE Gérant.
OUTH & CHARLTON, Agents de la Ville

teur telles que les incendies y seraient
forcément en dehors du contrôle d'une
brigade de feu bien équipée, à moins que
dans de telles bâtisses, ne soient instal-
lés des appareils de protection d'une ef-
ficacité égale ou supérieure à celle que
peut donner la protection publique con-
tre l'incendie. De même, des change-
ments dans les bâtisses existantes ne de-
vraient pas être permis là où les risques
d'incendie en seraient indûment accrus.
Naturellement, on doit laisser beaucoup
entreprendre aux particuliers en matière
de progrès et s'il est vrai que le coût
croissant de l'assurance pour les risques
peu certains devrait amener une amélio-
ration, il vaut mieux encore que l'expé-
rience du plus grand nombre soit formu-
lée dans les codes de lois et de règle-
ments et mis en vigueur pour le bénéfice
de la communauté entière.

C'est donc par l'adoption de moyens
préventifs intelligents qu'on doit com-
pter pour réduire avec succès les pertes
d'incendie; et, pour conclure, je désire
appeler particulièrement l'attention sur
les citations suivantes de "l'Insurance
Engineering" de Mars 1903.

(A suivre)

The Accident & Guarantee Co'y OF CANADA

185 rue St-Jacques, MONTREAL.

Capital autorisé	\$1,000,000.00
" souscrit	250,000.00
Payé en espèces	45,000.00
Réserve	5,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT

Déposéchez le Receveur Général pour la sauve-
garde des intérêts des porteurs de polices.

Evaluation du Gouvernement, \$38,583.00

FRED. E. NELSON, Président.
JAMES MORGAN, Vice-Président.
JAMES DAVIDSON, 2nd Vice-Prés.
G. I. GODDARD, Directeur Gérant.

Agents demandés dans tous les districts non re-
présentés au Canada.

ETABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - - - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal.

UNE BONNE RÈGLE.

OFFREZ TOUJOURS UNE PART DE VOS ASSURANCES CONTRE LE FEU

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Canadienne. Taux Réduits.

Bureaux: 1720, rue Notre-Dame, Coin St-Frs-Xavier, Montreal.

RO. OLPHE FORGET, Président.

J. E. CLEMENT, Jr, Gérant-Général.